

# Le Progrès du Golfe

PROPRIÉTAIRES :

LA CIE DE PUBLICATION DE RIMOUSKI

" AIME DIEU ET VA TON CHEMIN "

IMPRIMEUR :

Imprimerie Générale de Rimouski.

## AU DIABLE AU VERT

On lit dans le « Bulletin des Recherches Historiques », sous la signature de M. Eugène Rouillard :

« Il est un juron que des gens du peuple ont souvent à la bouche, lorsqu'ils veulent se débarrasser d'un importun. Ils disent tout crûment: « Allez vous en au diable au vert! »

« Cette formule—disons le tout de suite— n'est pas de facture canadienne. Elle nous vient en ligne directe de France où elle est encore en usage »

« Envoyer quelqu'un « au diable au vert », c'est lui signifier simplement qu'il s'en aille le plus loin possible.

« L'origine de cette formule passée dans le langage courant, est assez curieuse et même assez peu connue du grand nombre. Disons d'abord que le mot « Auvert » est une corruption de « Vauvert » ou « Valvert », château habité par le roi de France, Philippe-Auguste, après son excommunication, et hauté depuis lors par des revenants et des démons.

« Ce château était situé dans les environs de Paris et l'on y arrivait, paraît-il, par le chemin de Vauvert qui prit plus tard à cause des superstitions populaires le nom de rue d'Enfer. Il y a une vingtaine d'années, cette même rue a été baptisée par le conseil municipal de rue « Denfert-Rochereau ».

## L'inventeur des lunettes

Qui de nous se doute que l'invention des lunettes ou du moins leur propagation est due à un dominicain du treizième siècle, Frère Alexandre Spina, du couvent de Sainte-Catherine de Sienne à Pise, et qui mourut en 1313 ?

Ce frère, homme d'étude et d'observation, occupait son génie inventif à reproduire les objets qui arrivaient à sa connaissance ou s'efforçait de les perfectionner. Ayant appris vers l'an 1295 qu'un homme de son pays avait trouvé le secret de faire des verres qui rendait pour ainsi dire aux vues affaiblies la force et la vigueur, il alla le trouver et pria de lui communiquer le secret de sa découverte.

Celui-ci le lui refusa ; mais le dominicain trouva par son génie ce que lui refusait la jalousie de l'inventeur. Il prit les verres, les considéra avec attention, et dans leurs courbes plus ou moins prononcées selon le degré de la force visuelle, reconnut le secret de la découverte.

Ce fait singulier est consigné dans le « Journal des Savants » et dans le « Dictionnaire historique de Moreri ». Les encyclopédistes ne reconnaissent pas expressément au dominicain le mérite de cette invention ; mais ce qu'ils disent est suffisant pour établir ses titres à une gloire incontestable.

Echard, qui rapporte ce fait (il cite en preuve une lettre de Rédi), affirme que Rédi, écrivain dominicain et médecin très distingué, vivant au XVIIe siècle, le mentionne dans son ouvrage sur les sabliers, que l'on trouve à la Casenate, bibliothèque de Rome.

## MOYEN SIMPLE ET EFFICACE D'AVOIR DES ŒUFS EN HIVER.

Quand arrive l'hiver où les œufs sont rares et par conséquent chers, on voit, dans tous les journaux de Paris et des départements, des réclames de poudre à faire pondre. Toutes les revues agricoles publient des articles très curieux sur les moyens à employer pour la production des œufs en hiver.

Réclame, articles, très bien tout cela, mais parfaitement inutile pour nos cultivateurs.

D'abord, la poudre à faire pondre est regardée à tort ou à raison comme fumisterie par nos gens de la campagne qui hésiteront toujours à délier leur bourse pour un gain très incertain; d'ailleurs, moi-même qui en ai employé, je n'ai pas lieu d'être satisfait de mon expérience.

Quant aux articles si intéressants de MM. les professeurs d'agriculture ou autres amateurs, ils ont grand tort de ne pas envisager la basse-cour telle qu'elle existe dans nos fermes, avec ses conditions plus ou moins déplorables qui ne peuvent être modifiées du jour au lendemain par les propriétaires. Puis pourquoi préconiser une alimentation à première vue impossible; sang desséché farine de viande? Est-ce pratique dans nos campagnes, loin des villés et des abattoirs? J'en doute fort. En tout cas je puis bien affirmer que jamais dans les fermes on n'emploiera cette alimentation. Dût-elle assurer tout l'hiver des œufs à 3 sous pièce.

Et cependant sans poudre à faire pondre—sans basse-cour modèle, où les toits sont chauffés à 18 degrés—sans alimentation d'origine animale, on peut avoir des œufs en grande quantité pendant tout l'hiver, par les froids les plus vigoureux. Pour cela faites comme moi, choisissez une bonne race de poules, « arrangez-vous de manière à ce que vos jeunes poules aient six mois fin septembre ou courant octobre, époque où elles commenceront infailliblement à pondre pour ne s'arrêter qu'un an après à l'époque de la mue.»

Voilà ce que j'ai fait et le résultat fut le suivant. Avec 9 poules, chaque semaine de cet hiver j'ai obtenu de 35 à 40 œufs. L'alimentation est fort simple, à la portée de tous; avoine et parfois une pâtée chaude, le soir. Et pourtant, les pauvres petites bêtes sont bien à plaindre exposées nuit et jour à la pluie, à la gelée, voyant à peine le soleil, dans une basse-cour étroite et malsaine, n'allant jamais pâturer dans mon jardin ni gratter sur la route.

Mes amis qui ont pu constater les résultats obtenus viennent me demander des œufs à mettre couver, je ne peux pas arriver à les contenir tous. Je suis bien certain que cet hiver ils auront des résultats encore meilleurs.

A. A.  
« Le Laboureur ».

## A VENDRE

Résidence privée avec les améliorations modernes, une autre maison, grange, etc., etc. La grandeur du terrain est de sept arpents, sur la rue St-Germain à Rimouski.

S'adresser à  
J. E. GAUVREAU,  
Percepteur de douane.

## CERTIFICAT DONNÉ PAR UN DES PRINCIPAUX MÉDECINS DE MONTRÉAL

Le Vin Saint-Sehon, de M<sup>r</sup> Hector Filion propriétaire au Guy-en-Velay (France) est reconnu par les médecins français comme un Vin Tonique et Digestif de première qualité.

Il a d'excellentes vertus apéritives, et je puis ajouter que c'est un fortifiant de premier ordre.

Montréal 9 mai 1906

D<sup>r</sup> Desjardins

des Hôpitaux de Paris

J. H. Rachel. Montréal.

F. X. ST-CHARLES & CIE, Seuls Dépositaires pour le Canada  
29, 41, 43 rue St-Gabriel, Montréal.

## EMPRESSEZ-VOUS

AVANT que les longs soirs d'automne et d'hiver ne viennent vous surprendre, faites installer chez vous l'éclairage à l'électricité.

## Conditions Spéciales

Pour contrats à longs termes.

ADRESSEZ-VOUS A

ALPHONSE FOURNIER  
CREDIT MUNICIPAL, RIMOUSKI.

## BANCS RUSTIQUES

TRES BEL ASSORTIMENT

M. ROM. D'ANJOU, vient d'ouvrir, en notre ville, ancien poste de son père, M. Jos. D'Anjou UN MAGNIFIQUE MAGASIN ou sera mis en vente une grande quantité de

## BANCS RUSTIQUES

Etagères, Jardinières, Porte Musique, Tables, Etc., Etc.

L'assortiment est considérable et varié. Les patrons sont nouveaux, très chic. La construction est bien faite et très forte.

LES PRIX SONT MODERES

Allez les voir chez

ROMUALD D'ANJOU

Avenue de la Cathédrale, Rimouski.

## RETROUVE-CLEFS

Etes-vous sujet à perdre les clefs que vous portez? Dans ce cas, donnez votre commande pour un retrouve-clefs, et sous une dizaine de jours au plus, il vous sera expédié une petite plaque métallique sur laquelle seront gravés votre nom et votre adresse (et au besoin le nom et le No de la rue). Moyennant cette étiquette vous pouvez être sûr que vos clefs, si vous espérez, seront retrouvées et vous seront retournées sans retard et sans démarche de votre part. C'est seulement 25 cts. Adressez à 155 Boite B.P. Rimouski.

## Synopsis des Règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

Toute section paire des terres fédérales dans les provinces du Manitoba ou du Nord-Ouest, sauf 8 et 26, non réservée, peut-être inscrite par tout personne qui est l'unique chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de 18 ans, pour l'étendue d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

L'inscription peut être faite en personne au bureau local des terres pour le district dans lequel la terre est située, ou, si le homesteader le désire, il peut, sur demande au ministre de l'Intérieur, Ottawa, au Commissaire d'Immigration, Winnipeg, ou à l'agent local, être autorisé à faire faire l'inscription par quelqu'un pour lui.

Le homesteader est obligé de remplir les conditions requises d'après l'un des systèmes ci-dessous :

(1) Une résidence de six mois au moins et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans.

(2) Si le père (ou la mère, si le père est décédé) du homesteader réside sur une ferme dans le voisinage, de la terre inscrite, la condition de résidence sera remplie si la personne demeure avec le père ou la mère.

(3) Si le colon tient feu et lieu sur la terre possédée par lui dans le voisinage de son homestead, la condition de résidence sera remplie par le fait de sa résidence sur la dite terre.

Un avis de six mois par écrit devra être donné au Commissaire des terres fédérales à Ottawa, de l'intention de demander une patente.

W. W. CORY,  
Sous ministre de l'Intérieur.

28 août.—Cm.

## CARTES D'AFFAIRES

C. E. L. DIONNE, C. R. LÉONIDAS DIONNE, JR

DIONNE & DIONNE

AVOCATS

No. 46 rue Dalhousie,  
QUEBEC.

Suivront également les termes de Cour du district de Rimouski.

LOUIS TACHE

AVOCAT

Rue St-Jean, RIMOUSKI.

JEAN MARTIN, L.L.L.

AVOCAT

Rue St-Germain, RIMOUSKI.

I. Gagnon, L.L.B. Elz. Sasseville, L.L.B.

GAGNON & SASSEVILLE

AVOCATS

Avenue de la Cathédrale, Rimouski.

Téléphone 102

L. DE G. BELZILE, L. L. B.

NOTAIRE

Bâtisse de la Cie d'Assurance,

RIMOUSKI

ARGENT À PRÊTER : sur première hypothèque; des conditions spéciales et avantageuses sont faites aux Fabriciens de paroisse et aux Communautés religieuses.

HON. A. TESSIER, C.R., H. R. FISKE

Min. de l'Agriculture. AVG. TESSIER, JR

TESSIER, FISET & TESSIER

AVOCATS

Rue des Avocats - RIMOUSKI.

R. A. DRAPEAU

AVOCAT

Rue des Avocats - RIMOUSKI.

CHARLES D'ANJOU, L.L.L.

NOTAIRE

Avenue de l'Évêché - Rimouski

Téléphone 63.

Dr Edgar Couillard

ancien Interne à l'Hôtel Dieu de Québec.

Spécialités :

Chirurgie générale, Gynécologie.

Bureaux: rue St-Germain, Rimouski

(résidence de M. A. Audet)

Dr Lorenzo J. Montreuil

SPECIALISTE

Maladies des Yeux, Nez, Gorge et Oreilles.

9 1/2 rue St-Jean, — Québec.

Consultations : 10h. à 4h. A.M., et 7 à 8h. P.M.

J. C. GAUVREAU

CHEF DE POLICE DE LA VILLE DE RIMOUSKI

DÉTECTIVE PRIVÉ

Rue des Avocats, RIMOUSKI.

Téléphones Bureau : N° 38.

Rés. privée: N° 6.

Agence des . . .

Compagnies d'Assurances Canadiennes

suivantes, contre le feu :

LA MUTUELLE DE RIMOUSKI.

LA CIE MONTRÉAL-CANADA.

LA FONCIÈRE MUTUELLE, Montréal.

LA MUTUELLE DE RICHMOND-DRUMMOND

Taux les plus bas. Pour autres renseignements, l'on voudra s'adresser à

F.-J. COUTURE

COMPTABLE ET AGENT

à Rimouski.

PAUL RAYMOND

Peintre-Décorateur

et Entrepreneur.

Assortiment complet de Peintures, Pinceaux, Tapisseries, Toiles à chassis, Pôles, Vitres, Miroirs, Imageries en tous genres Encadrement, une spécialité.

Coin des rues St-Jean et des Avocats

RIMOUSKI.

**Le Progrès du Golfe**

JOURNAL HEBDOMADAIRE  
 publié tous les vendredis à Rimouski.

**ABONNEMENT**

\$1.00 par année, payable d'avance, ou si on le désire, par versements de 25 ou 50 centimes.

**Tarif des Annonces**

1<sup>re</sup> insertion, la ligne..... 10 centimes.  
 Insertions subséquentes..... 5  
 Naissances, mariages et décès... 25

Vendredi, 17 août 1906

**LE CANADA PLUS PROSPERE QUE LES ETATS-UNIS.**

Nous lisons dans le *Journal of Commerce*, de New-York, l'encourageant article que voici :

« Nous nous félicitons depuis la clôture de notre année fiscale 1905-06, du volume de notre commerce avec l'étranger et de la considérable augmentation qu'il a subie. Nous avons lieu d'être fiers de ces chiffres, si nous considérons seulement comme ils sont élevés, mais non pas si nous tenons compte de la population des Etats-Unis. Une comparaison per capita avec d'autres pays nous laisserait moins enthousiastes. Notre population, à l'heure actuelle, est d'à peu près 85,000,000, et notre commerce avec l'étranger d'à peu près \$3,000,000,000 par année. Ce qui donne à peu près \$35 par tête. Nos exportations, de \$1,744,000,000 sont d'environ \$20 par tête et nos importations, de \$1,227,000,000, soit de \$15 par tête.

Sans traverser l'océan, prenons notre plus proche voisin, le Canada, dont les ressources sont loins d'être aussi variées que les nôtres et se rapprochent plutôt de celles de nos États du Nord. Le Canada n'a pas de coton à exporter et ses ressources en fer et en charbon, ainsi que les industries auxquelles ces deux produits servent de bases, n'ont été que très peu développées jusqu'ici. Le Canada a moins de 6,000,000, d'habitants, soit seulement les trois-quarts de la population de l'Etat de New-York. Avec environ le quatorzième de notre population, le Canada a exporté et importé, l'année passée, plus de \$552,000,000, soit le sixième du commerce américain. Par tête, son commerce s'élève à \$92 contre \$35 chez nous; Les importations se sont élevées à \$290,000,000 et plus, soit à près de \$50 par tête, et les exportations ont dépassé \$255,000,000, soit \$42 par tête.

L'augmentation sur l'année précédente a été beaucoup plus forte que la nôtre. Pour les exportations, elle fut de \$64,500,000, ou de \$7.40 par tête, et pour les importations de \$28,500,000, soit de \$5 par tête. Nos exportations ont augmenté de \$255,000,000 et nos importations de \$109,000,000. Par tête cela fait \$2,60 et \$1,30 respectivement. En d'autres termes, les importations du Canada se sont élevées de 11 p.c. et ses exportations de 23 p.c. dans une année, tandis que nos importations s'élevaient de 9 p.c. et nos exportations de 12 p.c. En dix ans (1896-1906), notre commerce a augmenté de \$1,662,000,000, à \$2,980,000,000. C'est une augmentation considérable, de près de 80 p.c. Mais le commerce du Canada pendant ce temps s'est élevé de \$239,000,000, à \$552,000,000, soit de 130 p.c. La prospérité du Canada n'a pas grandi plus lentement que la nôtre mais elle est fondée plus entièrement sur les ressources naturelles du pays. Le Canada n'a pas eu de tarif Dingley, bien qu'il ait insisté pour avoir une protection raisonnable, surtout à cause de la barrière que nous maintenons contre ses exportations. Il donne dans son tarif une préférence aux importations de la mère-patrie, et voudrait rendre cette préférence plus grande encore

s'il pouvait obtenir en retour le moindre avantage, c'est-à-dire si la Grande-Bretagne voulait frapper de droits les produits des Etats-Unis ou tous les produits non britanniques, ou, en d'autres termes, donner une préférence aux produits des colonies britanniques.

Le Canada ne doit pas la moindre partie de son commerce avec l'étranger à la protection, et nous ne sachons pas que personne dans le Dominion attribue à cette cause la prospérité du pays. Le Canada est recevable de son commerce sans cesse grandissant seulement à ses ressources naturelles ainsi qu'à l'esprit d'entreprise et à l'énergie de sa population. Notre politique l'a forcé, ou, tout le moins, l'a induit à construire de grands chemins de fer à travers le pays depuis l'Est jusqu'à l'Ouest, et cela à grands frais, quand il eût été naturel d'avoir des voies courant du nord au Sud pour se relier avec nos réseaux, sauf dans les provinces de l'Est. Avec le libre-échange, ou une réciprocité raisonnable, la concurrence du Canada se fût accrue encore plus rapidement, et nous en eussions retiré tout autant de profit que lui, car la grande partie de son commerce eût été pour les Etats-Unis. Mais avec la nécessité de traverser deux océans pour écouler ses produits, et borné au Nord par la zone arctique et au Sud par notre tarif non moins rigide, le Canada n'en est pas moins venu à bout de nous dépasser, pour le commerce avec l'étranger, si l'on tient compte du chiffre de sa population »

**Assurance Rimouski**

15 août 1906.

A une assemblée des porteurs de polices sous système mutuel de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu des comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska, dûment convoquée suivant la loi, aux fins d'approuver ou de désapprouver la loi adoptée à la dernière session du Parlement Fédéral, (Bill No 88), concernant la Compagnie ci-dessus nommée, la dite loi sanctionnée le dix juillet dernier (1906), telle assemblée tenue au Bureau de la sus-dite Compagnie, en la Ville de Saint-Germain de Rimouski, à dix heures et demie de l'avant-midi, furent présents :

M. L. Dionne, de Québec, l'Honorable Auguste Tessier, M. H. G. Lepage, R. A. Drapeau, J. A. Talbot, Paul Raymond, Edouard Letendre, L. N. Asselin, L. de G. Belzile, de Rimouski, Paschal Martin et Ambroise Voyer, de Ste-Cécile du Bic, et G. S. Marceau, de Lévis, tous porteurs de polices sous système mutuel dans la dite Compagnie.

Proposé par M. L. Dionne, secondé par l'Honorable Auguste Tessier, et adopté unanimement :

Que M. H. G. Lepage, marchand, de Rimouski, agisse comme Président de cette assemblée, et M. N. Bernier, Secrétaire-Trésorier de la sus-dite Compagnie, agisse comme Secrétaire.

Proposé par l'Honorable Auguste Tessier et M. J. A. Talbot, secondé par M. L. de G. Belzile, et Ambroise Voyer :

Que la loi adoptée par le Parlement Fédéral à sa dernière session (1906) intitulée "Acte concernant la Compagnie d'Assurance contre l'Incendie de Rimouski", la dite loi sanctionnée le treize juillet dernier (1906), soit approuvée à toutes fins, conformément aux dispositions du dit acte.

Toutes les personnes présentes ci-dessus nommées ont voté pour,

et les personnes suivantes, porteurs de polices sous système mutuel actuellement en force, ont, par procurations actuellement produites, voté en faveur de la dite loi par l'entremise de M. L. Dionne, leur Procureur dûment nommé, telles procurations restant de record aux archives de la Compagnie, savoir :

("Le nombre de ces personnes est de 460".)

Personne n'ayant voté contre la proposition ci-dessus, cette dernière est adoptée unanimement par les personnes présentes, ainsi que par celles représentées par procurations comme sus-dit.

Et l'assemblée est ajournée.

Signé : H. G. Lepage, Président.

N. Bernier, Secrétaire.

Vrai copie.

L'Honorable M. Emmerson, ministre des chemins de fer, voyageant sur son char spécial, est arrivé à la gare de l'I. C. R. en cette ville, mardi dernier à 1 hr p. m. Il était accompagné de Monsieur le Dr Ross, M. P. M. Butler sous-ministre, Dubé, surintendant etc. S'étaient rendus à la gare pour rencontrer les distingués visiteurs : M. le Maire Belzile, J. A. Talbot, H. G. Lepage, E. Letendre, Maj. Côté, L. Dionne, C. R., de Québec, L. N. Asselin, L. Taché, maire de la paroisse, J. N. Pouliot, C. R. L'Honorable A. Tessier. M. le Maire Belzile a mis devant le Ministre les demandes suivantes : règlement de la question de fourniture de l'eau au réservoir etc, construction d'une nouvelle gare plus spacieuse et convenable que celle que nous avons actuellement, construction de nouvelles sidings arrêts des convois d'excursion à Rimouski, etc. Nous avons constaté que les demandes faites, fermement soutenues par M. le Député Ross, et expliqués par les hommes d'affaires présents, ont attiré l'attention de Monsieur le Ministre et de son député. La question de l'eau a été immédiatement réglée : La ville recevra pour fournir l'eau de l'aqueduc aux engins et dans les appartements de la gare, la somme de \$500.00. La gare sera réparée et rendue convenable. Les convois d'excursion à l'avenir arrêteront à la gare de Rimouski ; une nouvelle siding sera construite. Enfin nos demandes ont été favorablement reçues et presque toutes accordées. Si le trafic continu à augmenter, la construction d'une nouvelle gare, etc., s'imposera.

**Lumière électrique**

Les nouvelles machines placées à la station électrique de cette ville ont été essayées lundi soir, le treize courant, en présence de monsieur le Maire et Mme la Mairesse Belzile, de plusieurs dames et messieurs. Tout a été trouvé parfait. Les plus grands éloges ont été adressés au Crédit Municipal qui a doté notre ville d'un établissement de premier ordre, à MM. L. H. Taché et G. Cagnat, I. C. qui ont conduit avec grande habileté l'installation des nouvelles machines, A ce sujet nos abonnés seront heureux de parcourir les notes que M. Cagnat a bien voulu nous adresser :

**Lumière électrique**

Montréal, 15 août 1906.  
 Mon cher Monsieur,  
 Le soir de l'essai des machines à la station Electrique, vous m'a-

vez demandé de vous donner quelques détails sur l'installation dont le Crédit Municipal Canadien vient de doter Rimouski. Je ne crois pas qu'une relation technique puisse intéresser vos nombreux lecteurs ; mais sachant que votre but est d'attirer l'attention des industriels sur les avantages que votre ville peut leur offrir, je me mets à la tâche pour faire connaître l'importance du pouvoir qu'on vient d'inaugurer. On a réalisé, au cours des dix dernières années, des installations de production de vapeur d'une importance considérable et telles qu'on n'aurait pu les soupçonner auparavant, soit au point de vue de la consommation soit dans la réduction des frais de production. Il me faudra d'abord parler de l'appareil évaporateur ou chaudière qui joue nécessairement dans l'installation le rôle principal. La chaudière Babcock et Wilcox se compose essentiellement d'un faisceau de tubes droits formant la surface de chauffe et d'un réservoir d'eau et de vapeur superposé. Le faisceau est divisé en éléments verticaux, et afin d'assurer une circulation continue dans un sens déterminé, les tubes sont inclinés par rapport à l'horizontale, leur partie la plus haute étant à l'avant du fourneau. Cette disposition de la surface de chauffe en éléments, a pour résultats de constituer une chaudière absolument sectionnelle et à l'abri des dangers pouvant résulter des grandes cloisons d'eau entreboisées. Chaque élément tubulaire est composé de tubes droits réunis à leurs extrémités par des boîtes en acier forgé, de forme sinueuse, connues sous le nom de collecteurs, et s'emboîtant exactement les unes dans les autres. Le réservoir horizontal d'eau et de vapeur s'étend longitudinalement sur toute la partie supérieure de la chaudière et est accordé par une série de tubes verticaux aux extrémités supérieures de chacun des collecteurs, tant à l'avant qu'à l'arrière de la chaudière. Il en résulte une circulation distincte, le collecteur situé en avant dégageant la vapeur à la partie haute, et le collecteur d'arrière amenant au contraire l'eau de réservoir à la partie basse du faisceau. Une boîte transversale, formant collecteur de dépôts, est placée à la partie inférieure des collecteurs d'arrière auxquels elle est reliée par une série de tubes. Sur ce collecteur de dépôts se trouve fixé le robinet de vidage permettant de faire des extractions sous pressions et par lequel la chaudière peut être entièrement vidée. Le foyer est placé à l'avant de la chaudière sous la partie la plus élevée du faisceau des tubes. Les produits de la combustion s'élèvent et circulent dans cette partie tubulaire pour se répandre ensuite dans la chambre de combustion située au-dessous des réservoir d'eau. De là, ils descendent à travers la partie centrale du faisceau pour traverser à nouveau, en remontant, la partie postérieure et, enfin, s'échapper dans la cheminée. Dès que la chaleur agit sur les tubes inclinés, et qu'il s'est formé de la vapeur, l'eau et la vapeur montent à la partie supérieure des tubes dans les collecteurs et dans le réservoir supé-

rieur. Là, la vapeur se sépare de l'eau qui se trouve entraînée par la circulation dans la partie la plus basse du faisceau.

Comme on le voit, cette route est courte et directe et les avantages que cette chaudière présente sur celle de construction ordinaire sont : économie de combustible, utilisation la plus avantageuse des combustibles ; sécurité contre les explosions, facilité de nettoyage intérieur et grande liberté de dilatation des divers organes.

La chaudière Babcock et Wilcox est aujourd'hui universellement connue et elle est réputée parmi toutes les chaudières comme la plus sûre, la plus économique et la plus durable, son rendement est de 70 à 75 p. c. dans les conditions d'une marche normale comme on a pu vérifier par l'essai pratique des jours derniers.

Notre chaudière est munie d'un réchauffeur d'eau (feed heater) ; car il est formellement établi que par 6 degrés ajoutés à la température de l'eau avant son entrée dans la chaudière, on obtient un bénéfice de 1 0/0 sur le combustible. Ce réchauffeur comprend deux parties ; l'une pour la circulation de l'eau, l'autre pour la circulation de la vapeur.

La première se compose de deux chambres placées l'une à la partie supérieure, l'autre à la partie inférieure. La partie où se fait la circulation de la vapeur se compose d'un cylindre enveloppant un faisceau de tubes. Cet appareil s'imposait d'une manière absolue, au point de vue économique, pour le réchauffage de l'eau d'alimentation de la chaudière au moyen de la vapeur d'échappement du moteur. La chaudière comporte encore une pompe alimentaire pour assurer l'alimentation. Notre type de pompe à action directe à double corps, dites pompes duplex, est incontestablement la plus répandue. Elle est d'une conduite facile, d'un fonctionnement régulier, et d'un entretien peu dispendieux.

La cheminée, enfin, a été calculée dans le but, d'emporter au loin les gaz nuisibles, et de produire le tirage, l'appel d'air nécessaire à la combustion. La première condition nous a fait établir sa hauteur de 80 pieds, la seconde sa section de 34 pouces.

G. CAGNAT.

(A suivre)

**LES RECOLTES DU LAC ST-JEAN.**

Roberval, 16 août 1906.

Elles seront abondantes comme toujours cette année.

Une excursion de colons partira le 28 du courant, de Québec pour permettre aux intéressés d'aller constater par eux-même la beauté du grain. La sécheresse ne lui a pas nuit tel qu'il avait été prévu au commencement de la saison, et tout promet que la grande réputation de ce beau pays agricole se maintiendra.

Depuis quelques semaines les nouveaux colons arrivent constamment et viennent grossir le nombre de ceux déjà installés et se taillant un domaine dans la forêt canadienne.

Les colons du lac St-Jean sont tous contents de leur nouvelle patrie et nous conseillons à nos compatriotes d'y aller voir ce merveilleux pays avant de quitter leurs vieilles paroisses pour aller aux Etats-Unis.

L'excursion du 28 est donc une très favorable occasion de faire ce voyage.

Est en relation d'affaires avec les meilleurs facteurs du continent.

# LA COMPAGNIE VICTORIA

## The Victoria Company

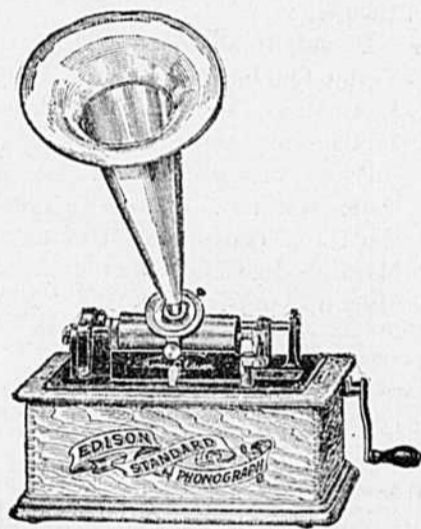
N'a pas d'autres agents voyageurs que ses feuilles d'annonces.

Fait le commerce de

Pianos, Harmoniums, Orgues d'Église, Orgues à Tuyaux, et Clavigraphes.

Notre maison a été fondée en vue de réduire de 25 à 33 pour cent les prix du détail dans ces deux lignes de commerce.

Nous fournissons des instruments de premier choix, préparés sur commande et parfaitement garantis.



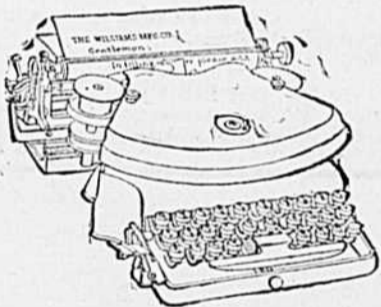
### LE PHONOGRAPHE

de THOMAS A. EDISON

est le plus parfait modèle de machines parlantes.

Le seul instrument adaptable à l'étude de l'anglais sans professeur.

Prix de \$10. à \$75.

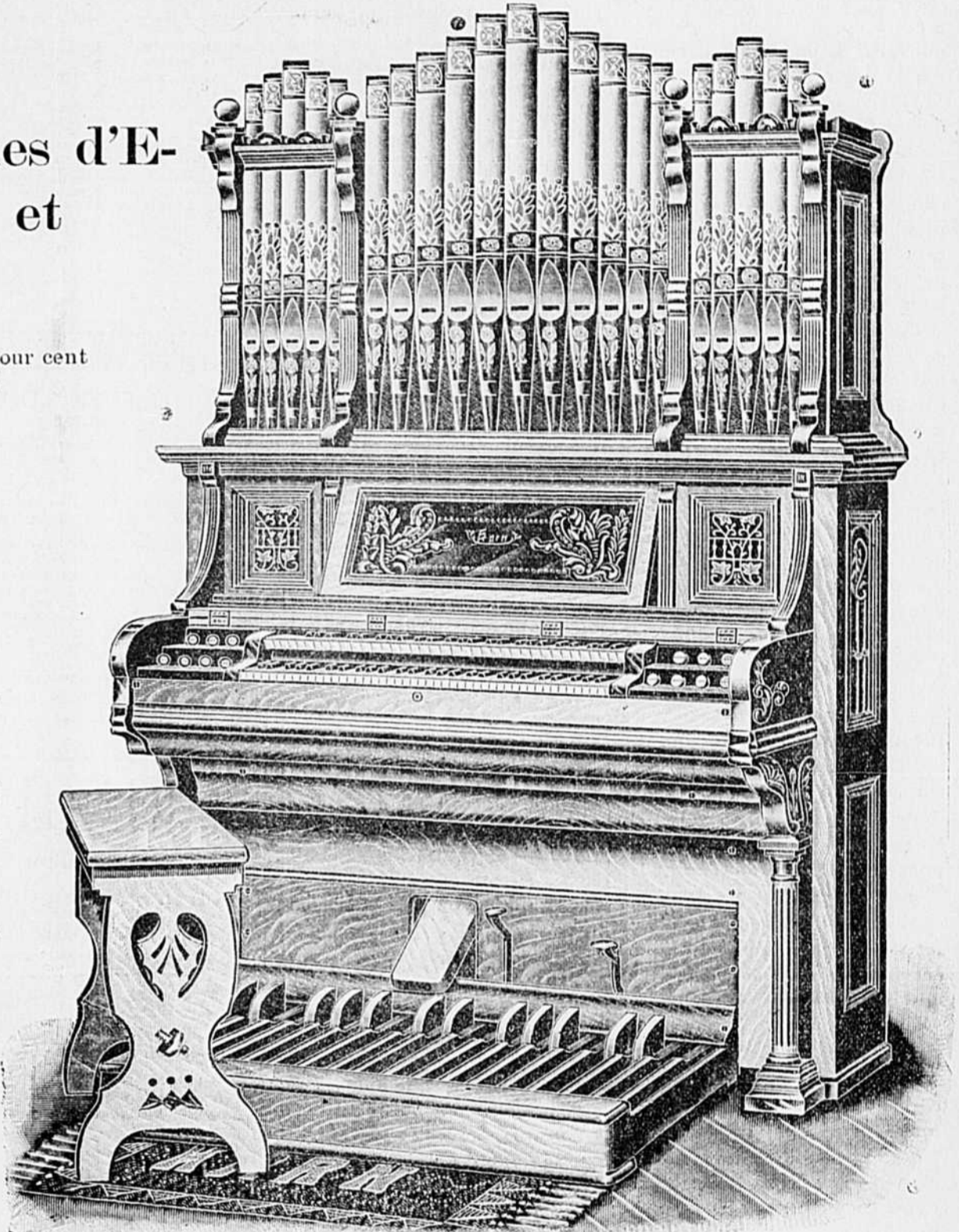


### L'EMPIRE

est le Meilleur Clavigraphé connu a

\$60.00

Arthur Chamberland, - Gérant. RIMOUSKI.



Nous acceptons votre vieil harmonium en paiement partiel de cet harmonium à pédales et à deux claviers.

### Travaux Importants

Les travaux de nettoyage de la rivière Rimouski, commencés il y a deux mois, sous la direction de M. Pitre Levasseur, contremaître, sont poussés avec vigueur. Dix-huit hommes y sont employés, et déjà quantité de roches qui obstruaient le chenal, ont été brisées et enlevées. Pour ces travaux, on se sert de dynamite et on emploie une batterie électrique qui fait partir 16 mines à la fois. Aux froids de l'automne on cessera de travailler pour reprendre les opérations au printemps. Dans leur dernière visite MM. les ingénieurs Tremblay et Amiot se sont déclarés parfaitement satisfaits de ce qui a été fait jusqu'aujourd'hui. Il est bon de remarquer que la maison Price fait l'impossible pour aider les travaux, sans aucune rémunération, elle a mis, à la disposition des travailleurs, ses chalands, quantité d'outils, etc. Une fois les travaux de nettoyage terminés, une puissante drague sera employée pour creuser la rivière, y rendre la navigation facile et aider ainsi le grand commerce de bois. Remerciements au Dr Ross, M. P., qui a demandé et obtenu les fonds nécessaires pour ces travaux.

### St-Fabien

Les foins sont terminés ; nos cultivateurs disent en avoir les deux tiers de l'année dernière. Les dernières pluies ont fait un grand bien pour les pommes de terre, les grains, surtout celui qui était encore vert.

Samedi soir, le tonnerre est tombé sur les maisons de MM. Vital et Elzéar Cloutier, a fait des dommages assez considérables, et a tué une jeune jument chez M. Antoine Gagnon, fils de Rom.

A la dernière assemblée des Forestiers Catholiques, cour St-Fabien, il a été proposé par M. Alphonse Bellavance, secondé par frère Jean Bellavance et résolu à l'unanimité, que nous avons appris avec regret la mort de notre frère, Jos. Elzéar Rioux, marchand, de St-Philippe de Nery, et membre de notre Cour et que nous offrons nos sympathies à la famille du défunt.

Proposé par J. A. Bérubé, secondé par Ernest Ouellet que la présente résolution soit envoyée aux journaux pour publication.

Adopté.

J. A. BERUBE, Séc. Arch.

—Derniers arrivés à l'hôtel Rimouski: Ant. Couillard, Québec; Henry Smith, Ottawa; Maurice J. Quinn, Am Arbor, Mich; Clément Quinn, John Quinn, Cyril Quinn, M. D. Quinn, Lavinaw, Mich; Oscar Beaulieu, Ste-Flavie; E. P. Paradis, Montréal; L. J. Dubord Champlain; Zénon Ouellet, Fort. Plourde, Bic; L. N. Desrosiers, Sandy-Bay; J. A. Belisle, E. Angers, L. E. Fortin, Québec; J. A. Talbot, l'Islet; Thos. Parent, Trois-Rivières; The Earl of Orford, Norfolk, Eug. Henry Von Dinhelspul, Berlin; A. LeFebvre, Québec; J. T. Bigs-long, E. A. Prévost, L. A. Bertie, E. A. Lacroix, Montréal; A. Bacal, Montmagny; Frs Cermichiaro, Lévis; M. et Mde Nap. Langlois, Trois-Rivières; M. et Mde Chs E. Paradis, Québec; J. E. Brunet, Fraserville; E. Luce, I. Trotter, Montréal.

CANADA  
Province de Québec  
District de Rimouski  
No. 1430  
Pour le comté de Rimouski, siégeant à St-Pierre du Lac Matapédia (Cedar-Hall).  
Victor Thibeault de Ste-Marie de Sayabec  
District sudist. Marchand. Demandeur  
vs  
William Fournier de Ste-Marie de Sayabec,  
District sudist. Journalier. Défendeur.  
Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans le mois.  
Cedar-Hall, 27 juillet 1906.  
JOS. SMITH, G. C. M.

### A VENDRE

La moitié d'un emplacement, (1/2 arpent) avec un hangar. Aussi, un lot de meubles, couchettes, sofas, etc. Bon marché. S'adresser à M. Malcolm Côté, Rimouski. No 16. l. m.

LA

## Compagnie Americaine

vient de recevoir directement de NEW-YORK :

100 Costumes pour Dames ; 500 Jupes de robes ; 100 Matinées en soie noire, blanche et de couleur ; 100 Imperméables pour Dames ; 250 Imperméables pour messieurs ; 2000 Habillements pour hommes, garçons et enfants.

Les PRIX défient toute COMPETITION

AUG. COUILLARD PROPRIETAIRE

VOUS TROUVEREZ TOUJOURS A

### L'Imprimerie Generale de Rimouski

Un beau choix d'articles de Librairie, Papier à lettres, Enveloppes, etc. Papeterie et Imagerie de deuil

GROS ET DETAIL

Rue St-Germain,

RIMOUSKI

**Mgr. Jos Theo. Allard P. A.**  
CURE DE CARAQUET N. B.

Le vénérable prêtre que S. S. Pie X vient d'élever à la dignité de protonotaire apostolique *ad instar* est un des nôtres. Né le 27 août 1842, d'une famille profondément chrétienne, qui a fourni à l'église un autre prêtre distingué, le Révd M. Louis Allain, décédé à Bonaventure, le 19 juin 1863, oncle de Mgr Allard, il remonte par sa mère à la famille de M. J. M. Bourg, premier curé résidant à Carleton et célèbre missionnaire de la Baie-des-Chaleurs et de l'Acadie à la fin du XVIIIe siècle. Son père fut le capitaine Pierre Allard et sa mère Marie Gilette Allain, de la belle et ancienne paroisse de Saint-Joseph de Carleton, Baie-des-Chaleurs.

Entré au Séminaire de Nicolet en 1854, le jeune Allard y fit de fortes études classiques et se destinant à l'état ecclésiastique, il entra au Grand Séminaire de Québec en 1863, pour y suivre les cours théologiques jusqu'en 1865, lorsque, sollicité par M. le grand vicaire J. M. Paquet, alors curé de Caraque, N. B., il s'aggréa au diocèse Chatham, qui ne comptait que onze prêtres à cette époque, avec l'agrément de Mgr Baillargeon, évêque de Hloa, Coadjuteur de l'archevêque de Québec.

Après avoir terminé son cours théologique au collège Saint-Joseph de Memramcook, N. B., il fut ordonné prêtre dans la cathédrale de Saint-Jean, par Mgr John Sweeny, le 26 décembre 1867, pour devenir vicaire à Caraque.

A la mort de M. le Grand-Vicaire Paquet, survenue le 26 juillet 1869, il fut nommé premier curé de l'Immaculée Conception de Pokemouche, à laquelle était attachée la disserte de l'église de Saint-Michel de Pokemouche.

Après sept années passées dans ces endroits, où, avec un zèle vraiment apostolique et une volonté qui ne faiblit devant aucun obstacle, il y fit bâtir deux presbytères avec leurs dépendances; une nouvelle sacristie; restaurer les églises etc etc; sur la voix de son Evêque, qui appréciait ses mérites à la juste valeur, il fut transféré à l'importante paroisse de Saint-Pierre de Caraque, dont il vint prendre la charge en septembre 1876.

Mais Mgr Rogers, évêque de Chatham, plein de zèle pour le salut des âmes de son nouveau diocèse, voyait avec peine la jeune colonie de Paquetville, récemment formée, sous les soins et l'influence du Révd M. Jos. Pelletier curé de Caraque, de 1869 à 1876, colonie établie sur les confins de la paroisse de Caraque, dont elle faisait partie sous les rapports religieux et civils, diminuer, et les colons s'éloigner; car ces pauvres colons, tous français, n'avaient pas de prêtre au milieu d'eux pour les encourager dans leurs épreuves et pour leur fournir les secours religieux dont ils étaient si avides, éloignés qu'ils étaient de 15 à 20 milles de l'église paroissiale Mgr Rogers, dis-je, demanda à M. Allard de vouloir bien aller passer quelque temps dans cette nouvelle colonie, afin de lui donner un nouvel essor, et engager les jeunes gens à aller s'y établir et que lui-même (Mgr Rogers) prendrait soin de la cure Caraque.

M. Allard pour qui un désir de son Evêque équivalait à un commandement, quitta donc, à la

fin d'avril 1879, la grande et belle paroisse de Caraque, la plus ancienne comme la plus importante du diocèse de Chatham, pour aller s'enfoncer dans les bois de Paquetville et y travailler à la colonisation et y fonder une paroisse.

Le bon Dieu bénit son sacrifice et ses travaux, car deux ans et demie plus tard, la nouvelle colonie de Paquetville formait déjà une jolie paroisse, pleine d'avenir.

Pour en assurer l'existence, et comme témoignage non équivoque de son affection pour ces chers colons qu'il appelait à juste titre ses enfants de prédilection, il fit don à la corporation ecclésiastique du diocèse de Chatham, de 125 acres de terre, sur lesquels étaient construits le presbytère et ses dépendances, le tout estimé au delà de \$3.000.00, dans l'intention du donateur que les revenus servissent au soutien et au maintien d'un prêtre, dans la mission de Paquetville.

En septembre 1881, M. Allard allait prendre charge de la mission de Saint-François-Xavier de la Rivière l'Anguille, ancienne mission desservie autrefois par son parent Messire J. M. Bourg, dont le souvenir est demeuré, vivace dans cette partie de la Baie-des-Chaleurs. Il avait aussi à desservir la mission de Balmoral, maintenant belle et florissante paroisse, toute française.

Il demeura quatre ans dans ces missions, où par ses manières affables, l'aménité de son caractère et surtout par sa grande charité, il sut s'attacher tous les cœurs en peu de temps; et lui-même se serait à jamais consacré au service de ces bonnes âmes, si la voix de son évêque, appréciant ses mérites, ne l'eût appelé à un poste plus important, afin de le récompenser des immenses sacrifices qu'il avait faits, pour se consacrer aux missions les plus difficiles, sous le simple désir de son supérieur ecclésiastique.

Il revint donc à l'importante paroisse de Saint-Pierre de Caraque, en 1885. On se le rappelle, c'est là qu'il exerça les premières ardeurs de son zèle apostolique, aux premiers jours de sa vie sacerdotale, déjà si bien remplie.

Il travailla d'abord à la restauration et à l'embellissement de son église et en fit un des plus beaux temples des Provinces Maritimes.

Considérant la trop grande étendue de sa paroisse et n'ayant d'autres soucis que le salut des âmes et la plus grande gloire de Dieu, il sollicita de son évêque le démembrement de la paroisse pour former celle de Saint-Paul de Caraque où réside un prêtre depuis mars 1898.

Enfin, pour couronner une vie sacerdotale déjà si bien remplie et répondre aux désirs de son cœur, nourris depuis longtemps, il fonda dans sa paroisse un collège classique, qu'il confia aux Révérends Pères Eudistes et dont les classes sont ouvertes à la jeunesse catholique du diocèse de Chatham le 9 janvier 1899.

Cette bien courte et imparfaite notice sur les travaux exécutés par ce prêtre vénérable dans le diocèse de Chatham, nous donne cependant une idée de ce que le prêtre catholique fait pour le bonheur du peuple, la cause de la religion et de la patrie.

A ce missionnaire intrépide, fondateur de paroisses, à ce curé généreux et plein d'abnégation, restaurateur et bâtisseur d'égli-

ses, à ce fondateur de collège, à cet illustre et distingué prêtre que S. S. Pie X vient d'élever à la dignité de protonotaire apostolique, couronnant et récompensant toute une vie de sacrifice et d'abnégation au service de l'Eglise, nous disons du fond du cœur *ad multos annos*.

"AMICUS".

Province de Québec  
District de Rimouski  
No 3320  
Cour Supérieure

The Mathew Moody & Sons Company, Limited  
corps politique et incorporé suivant les lois de la Province de Québec, 2 Edouard VII chap. 89, et ayant sa principale place d'affaires dans la ville de Terrebonne, dans le district de Terrebonne, Demanderesse.

vs

Xavier Nicket et Charles Nicket, tous deux cultivateurs, demeurant ci-devant dans la paroisse de Saint-Jacques le Majeur de Causapacat, dans le district de Rimouski et maintenant absents de la Province de Québec, Défendeurs.

Il est ordonné aux dits défendeurs Xavier Nicket et Charles Nicket de comparaître sous un mois.

Rimouski, 30 juillet 1906  
Letendre & Chamberland P. C. S.  
Tessier Fiset & Tessier,  
Proc. des dem.

**LES PLUS GRANDES PEPINIERES  
DU CANADA**

ON DEMANDE UN REPRESENTANT A  
RIMOUSKI

Pour vendre les produits de pépinière, de la première classe: arbres fruitiers et d'ornementations etc. La plus grande liste de variétés de choix, vigoureuses et bien calculées par donner satisfaction entière dans la Province de Québec. Devra commencer les opérations de suite. C'est la saison la plus favorable pour faire les ventes. Avantages considérables. Paiement libéral. Equipement élégant, sans charge. Territoire réservé.

Ecrivez de suite pour termes, et catalogues.

STONE & WELLINGTON,  
Les Pépinières Fonthill  
(au-delà de 500 acres)  
TORONTO, ONT

**M. RINGUET**  
MARCHAND

en gros et en détail

Vins importés directement  
des pays de production.  
VIN DE MESSE  
garanti pur et avec certificat.  
Gin Canadien « Croix Rouge » en  
entrepôt et au PRIX DU GROS.

RUE ST-GERMAIN, RIMOUSKI.

**AVIS**

Le soussigné est heureux d'annoncer au public qu'il s'installera prochainement à Rimouski, comme

**TAILLEUR DE PIERRE**

Il se chargera de tous les travaux concernant cette ligne  
MONUMENTS FUNERAIRES, EPITAPHES,  
etc. LETTRAGE UNE SPECIALITE.

Entière satisfaction a tous

PRIX MODERES

Votre patronage est respectueusement sollicité.

**ALPHONSE THOMAS**  
RIMOUSKI.

CANADA  
Province de Québec  
District de Rimouski  
No 1396  
Cour de Magistrat

Pour le comté de Rimouski, siégeant à St-Pierre du Lac Matapédia (Cedar-Hall).  
Victor Thibeault de Ste-Marie de Sayabec  
District susdit. Marchand. Demandeur.

vs

Joseph Morin fils, de Ste-Marie de Sayabec,  
District susdit. Journalier. Défendeur.  
Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.  
Cedar-Hall, 8 août 1906.  
JOS SMITH, G. C. M.

**Societe Medicale du Golfe**

ASSEMBLEE REGULIERE  
ELECTION DES OFFICIERS

A Carleton, comté de Bonaventure, le 8 août courant la Société Médicale du Golfe a tenu une assemblée. Etaient présents: les docteurs H. J. Martin, de Carleton; E. G. Cyr, de New-Richmond; Arthur Lussier, de Maria; Jos. Duchesne, de Robitaille; Eug. Arsenault, de St-Omer; J. E. Bourgoivin, de Caplan; G. A. Côté, de Matane; Geo. Pinault, de Campbellton; Ed. Martin de Amqui; Louis Déchesne, de Sayabec; Elie Bélanger du Bic; Joseph Gauvreau, de Rimouski; Willy Verge et Edmond Verge de Québec.

La maison de Cour avait été magnifiquement décorée pour la circonstance, et les dames de Carleton y avaient envoyé à profusion des fleurs. Aucun représentant de journal n'a été admis d'assister aux délibérations de ces messieurs qui ont duré de 3 hrs. p. m. à 7 hrs p. m.

Les journaux de Médecine, nous a-t-on dit, feront rapport. Dans la soirée, il y a eu visites officielles, préalablement permises, chez M. le Maire de Carleton, le docteur H. J. Martin et chez M. le curé Bélanger. Le 9 août, dans l'avant-midi, il y a eu réception de tous les médecins chez M. Marcil, M. P. pour Bonaventure.

Plusieurs médecins ayant profité de l'excursion organisée par la Société de Colonisation de Montréal pour se rendre à Carleton, ont dû gagner leur foyer par chemin de fer. Les moins pressés, sans doute, ont attendu le "Lady Eyleen". A son départ, jeudi soir toute la population de Carleton s'était donné rendez-vous sur le quai, des hourrahs ont été échangés de part et d'autre. Les médecins ont dû être grandement flattés des délicates attentions de tout le monde à leur égard, mais particulièrement de M. le maire de Carleton, et de M. Marcil, le populaire député de Bonaventure.

L'Hôtel Cullen a logé tous les médecins.

Officiers élus pour l'année 1906-07:

Président honoraire: Dr Willy Verge, Québec; Président Actif: J. A. Ross, M. P., Ste-Flavie; 1er vice-président: H. J. Martin; 2e vice-président: G. A. Côté, Matane; Secrétaire-Trésorier: Jos. Gauvreau, Rimouski; Membre du Comité de régie: Ed. Martin, Amqui. X.X.

Province de Québec  
District de Rimouski,  
No 7753  
Louis Félix Chouinard, marchand, de la paroisse de Saint-Moise  
Demandeur,

vs

Basile Dastous, ci-devant de la paroisse de Saint-Demas et maintenant absent de la Province,  
Défendeur,  
Il est ordonné au défendeur de comparaître sous un mois.  
Rimouski, 14 août 1906  
Letendre & Chamberland, G. C. C.  
Dionne & Dionne,  
Proc. du dem. 17 2. f.

**A LOUER**

Un très bel emplacement sur la rue Saint-Germain. S'adresser à Arthur Matte, menuisier entrepreneur. 17 1. m.

Montmagny, 22 Oct. 1906

MM. BOIVIN, WILSON & CIE.,

Montreal.

Messieurs:

Le VIN ST. MICHEL

est supérieur à tous les autres vins toniques. Il est incomparable pour relever les forces abattues par la maladie ou la fatigue. Par l'usage de ce vin, mon appétit est revenu et ma digestion se fait maintenant facilement. Le VIN ST. MICHEL tient le sang riche et pur.

Votre tout dévoué,

JEAN THIBAUT,

(Montmagny, P.Q.)



### Mort Tragique

Avec grand regret nous avons appris la mort de M. Faie Levesque, cultivateur distingué, du Bic. M. Levesque est décédé à St-Valérien dimanche soir dans les circonstances suivantes : notre ami était maître-chanteur de sa paroisse (Bic) et comme tel avait été invité par M. le curé Jean, de St-Valérien, à assister à une cérémonie bien imposante qui se fait chaque année dans cette paroisse : le chant du « Libera », dans le cimetière. D'une voix mélancolique, M. Levesque venait d'entonner ces mots : « Libera me Domine » ; il tomba à la renverse, il était mort ! Dieu avait écouté la voix de son fidèle serviteur ; il le délivrait des maux de cette vie pour l'appeler à un monde meilleur ! Ce brave citoyen souffrait de maladie de cœur depuis assez longtemps.

Un bien triste accident est arrivé au Bic, mardi soir. En laissant le yacht «Etoile des mers» sur lequel elle avait pris passage pour revenir de la côte nord, sous les yeux de son mari et de plusieurs autres passagers, Mde J. N. Dugal, de Québec, s'est noyée avec son enfant âgé de 3 mois.

Aux parents et amis frappés par ces malheurs, ce journal offre les plus sincères condoléances.

### DECES

Céline Dorval, fille, de défunt Ignace, décédée au presbytère de Saint-Epiphanie, le 11 du présent mois, à l'âge de 67 ans et 10 mois.

### MONT-JOLI

16 août 1906.

Grande réunion, hier soir, à la salle Aubin, en l'honneur de M. et Mde Joachim de Champlain, de retour de leur voyage de noces. 300 personnes présentes. Les employés de l'I. C. R. ont présenté une adresse à leur confrère M. de Champlain, en même temps qu'ils lui offraient un riche buffet comme cadeau de noces. M. de Champlain a chaleureusement remercié ses amis. M. P. H. A. Caron a aussi adressé la parole et a été très heureux dans les remarques qu'il a faites. Il y a eu musique, chants etc etc et on s'est séparé à une heure avancée, emportant le plus beau souvenir de cette réunion.

M. Noé Lindsay, culler pour la maison Leclair & Daigle se fait construire une superbe résidence par M. Timothée Landry, de St-Octave.

Madame Christophe Chouinard, de Matane, Mde et Melle Généreux, de Sherbrooke étaient de passage ici ces jours derniers les hôtes de Mde P. H. A. Caron.

L'Honorable Ministre des chemins de fer est passé ici mardi dernier et accompagné du Dr Ross, M. P., a visité les usines etc. Ce dernier a accompagné le ministre jusqu'à Rimouski.

### St-Donat

11 août, 1906.—Mardi et mercredi dernier, MM. les abbés Filion de l'Université Laval et du Collège de Ste-Anne, Lortie du Séminaire de Québec, Chamberland, assistant-curé de Ste-Luce, étaient en visite chez M. le curé de St-Donat, qui leur procura le plaisir d'une belle excursion de pêche aux Sept Lacs.

### St-Gabriel

A St-Gabriel, le 10 juillet dernier M. François Lévesque conduisait à l'autel Mademoiselle Emilie Rioux, institutrice, fille du maire, M. Ernest Rioux. L'église et l'autel étaient décorés comme aux plus beaux jours de fêtes. Il y a eu musique et chants choisis exécutés par M. Elphège Croft, étudiant au collège du Sacré-Cœur de Montmagny, Adélar LeBlanc, Ecr., marchand de la paroisse, et Alfred Rioux, oncle de la mariée. Dans le cours de la journée, les époux et les parents ont eu la délicate attention d'aller faire une visite à M. le curé qui avait célébré le mariage et qui s'est montré très sensible à cette démarche spontanée.

Au-delà de 80 personnes, parents et amis ont pris part à un magnifique dîner auquel rien ne manquait. Au nombre des invités, on remarquait le Dr Hardy et sa jeune épouse. M. Paul Parent avait gracieusement mis sa maison à la disposition des époux et de leur suite. Tous se sont beaucoup amusés au son d'une très belle musique, et chants joyeux jusqu'à une heure avancée. Les personnes présentes conserveront longtemps le meilleur souvenir de cette nocce chrétienne.

Melle Marie-Louise Roussel, de St-Joseph, était de passage, en cette paroisse, au commencement de la semaine. Elle était l'hôte de son oncle M. Adélar LeBlanc, M. Poste.

### NOTES LOCALES

Mademoiselle C. Roy, de Fall River, qui était en visite la semaine dernière, chez sa sœur Mad. Léon Parent, est repartie ces jours derniers pour faire visite à son frère, M. Edmund Roy, à Montréal. Cette demoiselle dans son voyage au Canada a visité Québec, Ste-Anne de Beaupré, Baie St Paul, Malbaie, Rivière-du-Loup, Rimouski, Montréal ; elle est enchantée de son voyage.

Mde J. Arsenault, de Mont-Joli, Melles Blanche et Bernadette Dupéré, sont en visite chez leurs amis Melles Rostan et Martel.

Melle Anna Cannel, de Causpascal, est en promenade chez M. Jules Ruest.

Le Révérend M. Paul D'A-mours, ecclésiastique de notre séminaire, était en ville, mardi dernier, chez son confrère, le Révérend M. Onésime Rioux, ecclésiastique.

A VENDRE.—Deux emplacements situés dans un des plus beaux endroits de la ville. S'adresser au shérif Asselin.

M. P. H. A. Caron était de passage ici hier. Notre ami se rend à Québec pour assister à la convention des délégués fédéraux de l'Union St-Joseph du Canada, qui se tiendra en la dite ville le 18 courant et les jours suivants.

Mardi dernier, M. le juge Garon a condamné à 2 ans de pénitencier, un nommé J. Roussel, de Miramichi, pour vol de cheval.

M Jules Perreault, représentant de la «Canada» est en promenade chez son beau-frère, M. S. Vachon.

Melle Lacoste, fille de l'Honorable Juge Sir Alex. Lacoste, est en visite chez l'Hon. Ministre de l'Agriculture.

Melle Joncas, de Gaspé, est chez Mme A. B. Blouin.

Melle Andet est chez son frère, M. A. Andet.

M F. Poulin est revenu d'un voyage sur la côte nord.

Madame Courchesne et Madame F. O. Gagné, de cette ville, sont allées faire visite à leurs parents de la Gaspésie.

Monsieur M. Aurèle Fiset, du Yukon, fils de l'Honorable Sénateur Fiset, est en visite chez son père depuis quelques jours.

Notre excellent ami, Monsieur l'avocat Bellerive, et Madame Bellerive, de Québec, sont chez M. R. A. Drapeau.

M. C. E. L. Dionne, C. R., de Québec, a passé quelques jours en ville, au commencement de la semaine.

Les bateaux suivants prennent chargement de madriers dans le port de Rimouski : S.S. Paritan, barques East Croft, Bonn, et SS. Thor.

### NAISSANCE

Dimanche dernier Madame L. Milliard, un fils, baptisé sous les noms de Thomas Louis. Parrain, M. Louis Dégagné ; marraine, Melle Alice Milliard.

Province de Québec  
District de Rimouski  
No. 7651  
Cour de Circuit  
Madame Marie Sophie Larue, épouse séparée de biens de Antoine Guilbault, tous deux de Fraserville, et la dite Marie Sophie Larue faisant commerce seule en la ville de Fraserville et en la cité de Québec sous les noms et raison sociale de «Antoine Guilbault & Cie»  
Demanderesse.  
vs  
Michel Chamberland, de la paroisse de Saint-Octave de Métis, district de Rimouski, Défendeur.  
Il est ordonné au dit défendeur Michel Chamberland de comparaître sous un mois.  
Rimouski, 7 août 1906  
Letendre & Chamberland G. C. C.  
Gagnon & Sasseville,  
Procès dom. 16. 2. f. P.

### Le PACIFIQUE CANADIEN

On demande des Moissonneurs  
Excursions

de SECONDE CLASSE AU  
Manitoba  
Saskatchewan,  
(mais pas à l'Ouest de Estevan,  
Moosejaw, Saskatoon et Prince  
Albert)

\$12  
LE 30 AOUT

de toutes les Stations de la Province de Québec  
Pourvu que l'acheteur travaille aux récoltes pendant 30 jours, et qu'il produise un certificat du fermier à cet effet, un billet lui sera remis pour retourner pour \$12, pourvu que le retour s'accomplisse avant le 30 novembre 1906.  
Pour plus amples renseignements quant aux Conditions de l'Excursion, Billets, etc., s'adresser à Pacifique Canadien, Montréal.

Tout Homme A BESOIN, au moins une fois dans sa vie.....



d'un JONG  
Encore faut-il savoir le BIEN CHOISIR.  
L. Ph. MARTIN

L'opticien bien connu, le populaire bijoutier garde, en magasin, l'assortiment le plus complet et le mieux choisi de BAGUES de fiançailles, JONGS de mariage, bagues, épingles et épinglettes.

Tout acheteur peut lui-même son goût. L'article désigné sera promptement exécuté, sur ordre, à l'atelier même.

Pendant que vous serez là profitez en pour voir ce qu'est vraiment une MONTRE de précision. Il en a à vendre pour tous les goûts et toutes les bourses.

Une visite est toujours profitable chez  
L. Ph. MARTIN  
BIJOUTIER et OPTICIEN  
Avenue de l'Éc. St-J. RIMOUSKI  
Téléphone 775 — B. P. 63

ON DEMANDE  
Un jeune homme de 18 ans, capable, désireux d'apprendre le métier de forgeron, trouverait un bon emploi en s'adressant à J. B. Lemieux, forgeron, St-Anaclet.

CANADA  
Province de Québec  
District de Rimouski  
No 3295  
Marie Louise Clémentine Dubé, épouse commune en biens avec Etienne Levesque, marchand, du village de Mont-Joli, district de Rimouski, dûment autorisée à procéder en justice aux fins des présentes, Demanderesse,  
vs  
Le dit Etienne Levesque, Défendeur.  
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 18 mai, 1906  
Louis Taché,  
Proc. de la demanderesse  
Rimouski, 12 juin 1906 15 4. f.

Province de Québec,  
District de Rimouski  
No 7476  
Philippe Ouellet, hôtelier de la ville de Saint Germain de Rimouski, Demandeur,  
vs  
Jimmy Lynch, autrefois résidant à l'endroit appelé Chawinigan Falls, dans le district de Trois Rivières, et maintenant absent de la Province de Québec, Défendeur.  
Il est ordonné au dit défendeur Jimmy Lynch de comparaître sous un mois.  
Rimouski, 8 août 1906  
Letendre & Chamberland, G. C. C.  
Gagnon & Sasseville,  
Procès, du dem. 16. 2. f.

Province de Québec,  
District de Rimouski  
No 7476  
Philippe Ouellet, hôtelier de la ville de Saint Germain de Rimouski, Demandeur,  
vs  
Jimmy Lynch, autrefois résidant à l'endroit appelé Chawinigan Falls, dans le district de Trois Rivières, et maintenant absent de la Province de Québec, Défendeur.  
Il est ordonné au dit défendeur Jimmy Lynch de comparaître sous un mois.  
Rimouski, 8 août 1906  
Letendre & Chamberland, G. C. C.  
Gagnon & Sasseville,  
Procès, du dem. 16. 2. f.



AVIS  
M. LAROUCHE est heureux d'annoncer qu'il a ouvert son étal de boucher, mardi, le 17 avril courant.

Il aura en vente:  
La meilleure Viande  
Pour tous les goûts.

BOEUF, LARD, VEAU, MOUTON,  
Aussi : Volailles, Saucisse, Fro-mage, Oeufs, etc., etc.

On peut s'adresser par téléphone et les ordres seront livrés à domicile.  
Vôtre patronage est respectueusement sollicité.

Ph. LAROUCHE  
BOUCHER  
Avenue de la Cathédrale, RIMOUSKI

### DANS CHAQUE FAMILLE CANADIENNE

Il y a place pour un  
INSTRUMENT DE MUSIQUE de bonne marque



La Compagnie Victoria  
fournit des instruments  
de premier choix à  
Prix Réduits.

Elle accorde des  
PRIX DE FAVEUR  
à messieurs les membres  
du clergé, aux communau-  
tés religieuses, aux institu-  
teurs et institutrices.

OCCASIONS :  
Un piano, deux har-  
moniums, un typewriter  
"Empire", de seconde-  
mains, à  
Vendre à Sacrifice

Nous avons besoin d'un agent recommandable dans chaque localité.

### The Victoria Company

Adressez votre commande à  
ARTHUR CHAMBERLAND, RIMOUSKI, P. Q.

Cet espace est réservé  
par . . .

### Couillard, Fils & Cie

Importateurs de Nouveautés

Rue St-Germain, - RIMOUSKI.

### PATRONS

BUTTERICK



ET LE  
MIROIR DES MODES

EN VENTE  
CHEZ

J. A. TALBOT  
MARCHAND

Ave. de la Cathédrale  
RIMOUSKI

Les directions des patrons sont rédigées en français.

### LES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON SONT ARRIVÉS

Et la QUALITÉ aussi bien que la QUANTITÉ  
ne laissent rien à désirer.

MESDAMES, avant de faire vos achats, venez examiner notre grand assortiment

Dans les Etoffes et Draps à  
costumes, à robes, à man-  
teaux, à matinées, etc.  
Dans les étoffes et draps manu-  
factures, tels que : costumes,  
manteaux, jupes, matinées, etc.

Nous avons les couleurs les plus nouvelles, les ETOFFES et les PATRONS les mieux choisis.

MESSIEURS, si vous avez besoin de HARDÉS FAITES, de première classe, nous avons à vous offrir ce qu'il y a de plus chic, provenant des meilleures manufactures canadiennes, anglaises, françaises et américaines.

Nous avons aussi les marchandises, à la verge. Aussi : chapeaux et cravates dans les derniers goûts. Le département des chaussures pour hommes, femmes et enfants est au grand complet.

Nous Garantissons satisfaction sous tous les rapports, et nous reprenons le marchandis qui ne conviennent pas, ou nous remboursons l'argent.  
Nous achetons les pelletteries vertes et nous payons les plus haut prix du marché.

S. FISHER  
RIMOUSKI, P. Q.

L'avenir du Canada

L'immigration

Ce n'est pas seulement aux Etats-Unis que l'immigration étrangère prend des proportions énormes. Le Canada profite, lui aussi, du mouvement qui porte le trop-plein des populations européennes vers l'Amérique du nord.

Il y a quelques années, le nombre des émigrants européens qui débarquaient annuellement dans les ports du Canada ne dépassait pas cinquante mille; pour l'exercice finissant le 30 juin dernier, le total a été de plus de deux cent mille, et on paraît compter désormais sur le maintien régulier de ce chiffre.

Cette grande immigration pose plusieurs problèmes fort intéressants et fort graves. Elle vient pour un bon tiers des Etats-Unis, pour plus d'un tiers des îles britanniques et pour un quart du continent d'Europe, principalement de Pologne, de Russie, de Finlande et des Pays scandinaves.

«La première remarque qui se présente à l'esprit d'un Français, lorsqu'il étudie ce phénomène, dit le «Courrier des Etats-Unis», c'est qu'il risque d'entraîner des conséquences fâcheuses pour l'élément franco-canadien.

Dans la dernière partie du XIXe siècle, ce dernier avait assez bien maintenu sa proportion malgré l'immigration encore modique qui venait renforcer l'élément anglais et malgré l'émigration, qui entraînait vers les usines, et même vers les districts ruraux de la Nouvelle-Angleterre, beaucoup de Canadiens-français.

Aujourd'hui, le flot des immigrants vient renforcer presque exclusivement la population anglo-saxonne, puisqu'il ne s'y trouve pas 2,000 Français et Belges; il est vrai que l'émigration des Franco-Canadiens aux Etats-Unis paraît avoir beaucoup diminué et qu'un certain nombre même reviennent; l'établissement d'industries dans les vieilles provinces de l'est, autour de Montréal et des lacs, permet aux jeunes gens qui veulent gagner, dans les manufactures, un salaire quelque peu élevé, d'y parvenir sans quitter le pays.

Rien n'autorise à penser d'ailleurs que la natalité des Canadiens-français décroisse. Néanmoins il n'est guère possible qu'ils maintiennent la proportion d'environ 30 pour cent de l'ensemble des habitants qu'ils avaient pu conserver au Canada de 1880 à 1900.»

Ce n'est pas une raison pour croire que les Français de l'Amérique du nord doivent être submergés. Les nouveaux venus se portent surtout vers les provinces du Nord-Ouest, entre les lacs et les Montagnes Rocheuses. Les Canadiens-Français sont groupés dans la province de Québec dans les parties voisines de l'Ontario, dans le Nouveau-Brunswick et une partie de la Nouvelle-Ecosse.

Il n'y a aucune raison de croire que, dans ces régions-là, où les immigrants européens s'arrêtent en petit nombre et ne sortent pas des villes, la proportion de l'élément français doive diminuer. Grâce à sa puissante prolificité, elle augmentera sans doute au contraire.

Les Canadiens-français continueront à former les quatre cinquièmes des habitants de la province de Québec; ils conquerront probablement un jour la prépondérance dans le Nouveau-Brunswick où ils sont plus d'un tiers, peut-être aussi dans l'île du Prince-Edouard et resteront une minorité importante et vivace dans la Nouvelle-Ecosse.

Dans l'Ontario, le bassin de l'Ottawa, rivière qui sépare cette province de

celle de Québec, et les régions voisines demeureront aussi leur domaine, et leur territoire de colonisation. Mais ceux qui iront plus à l'ouest se perdront évidemment dans l'énorme majorité des immigrants anglo-saxons ou anglicisés.

Ce qu'il faut souhaiter à notre race dans l'Amérique du nord, c'est qu'elle reste concentrée aux abords du Saint-Laurent. Elle conservera ainsi un très beau domaine qu'elle occupera en masse compacte et résistante, tandis qu'elle se dissoudrait en se dispersant. Il ne semble pas qu'il y ait, d'ailleurs, rien à craindre de ce côté.

Le Nord-Ouest canadien, tout ce qui est au delà des lacs jusqu'aux Montagnes Rocheuses, deviendra fatalement un pays entièrement anglais de langue. Dès aujourd'hui malgré l'appoint des métis de Manitoba, les Français n'y forment nulle part plus de 10 à 15 pour cent de la population.

Mais ici se pose une autre question. Les colons qui s'établissent dans ce pays n'arrivent pas seulement d'Europe. Il en vient un très grand nombre des Etats-Unis, et le mouvement s'accroît chaque jour.

Ce sont les fils des fermiers du Minnesota, et du Dakota, ou ces fermiers eux-mêmes qui trouvent avantageux de vendre à d'autres leurs terres aux quelles ils ont donné un premier travail, qu'ils ont déjà dégrossies pour ainsi dire, afin d'aller au delà de la frontière occuper des terres nouvelles qu'ils achètent à bon compte, soit au gouvernement canadien, soit au chemin de fer Canadien Pacifique, soit à la Compagnie de la baie d'Hudson, qui après avoir fait abandon au gouvernement de ses droits d'administration sur le Nord-Ouest, en 1870, a conservé un immense domaine foncier.

Ces terres sont excellentes, sensiblement meilleures pour la culture des céréales que la plupart de celles des Etats-Unis; comme le climat, tout en étant plus froid, est aussi plus favorable, en ce sens qu'il est

moins sujet aux sécheresses et aux gelées tardives, il en résulte que l'on obtient des rendements souvent très supérieurs.

L'envahissement du Nord-Ouest par les Américains et par les immigrants du continent européen, qui, dans ce milieu nouveau, s'américanisent plus peut-être qu'ils ne s'anglicisent, n'est pas sans créer quelques préoccupations aux Canadiens anglais des vieilles provinces de l'Est et au gouvernement lui-même, bien qu'il se garde de l'avouer.

«Le joug de l'Angleterre, dit terminant le «Courrier», est bien léger au Canada, et il est plutôt en un sens une protection; cependant des «citoyens» de la libre république des Etats-Unis ne se sentent pas flattés de devenir les «sujets» du roi Edouard; ils continuent à avoir leurs affections, leur idéal au delà de la frontière, à regarder vers le sud, et l'on peut craindre qu'ils n'aspirent à faire un jour des deux nouvelles provinces de Saskatchewan et d'Alberta, voire de la Colombie britannique, voire même du Manitoba, des Etats de l'Union, ne laissent à l'Angleterre que les vieilles provinces et privant l'empire britannique de son accès sur le Pacifique.»

TRADE MARK REGISTERED

★

TURKISH DYES

Pour le Coton, la Laine, la Soie, les Plumes,

toutes les femmes font usage des

Teintures Turques

De magnifiques nuances brillantes que le temps et le lavage ne changeront pas.

10 cts le paquet partout.

Brayley Sons & Co., Limited MONTREAL, P.Q.



LE GIN CROIX ROUGE est supérieur au GIN importé à cause de son âge.

La Cie d'Assurance de Rimouski



CONTRE LE FEU

Etablie en 1876  
Assurances en force: \$15,000,000.

Assurances prises tant sous le système mutuel que sous celui à prime fixe, à des taux très

Bureau - RIMOUSKI, P. Q.

CANADIEN PACIFIQUE La Banque Nationale

AYEZ de notre agent un exemplaire de...  
"Western Canada."  
LISEZ-LE. Il en a intéressé des milliers. Il sera intéressant pour VOUS  
ET, SI VOUS ALLEZ DANS L'OUEST dites-nous QUAND et à quel endroit. Nous vous donnerons nos taux et autres informations.

BUREAU CHIEF, QUEBEC  
Capital - - - - \$1,500,000.00  
Réserve et profits indivis - - 648,920.06

DIRECTEURS:  
R. AUDETTE, Ecr. Président.  
L'Hon. J. CHATELAIN, Vice-Président  
V. CHATELAIN, N. FORTIER, Ecr.  
J. B. LALIBERTE, N. RIOUX, Ecr.  
VICTOR LEMIEUX, Ecr.  
P. LAFRANCE, Gérant.  
N. LAVOIE, Inspecteur.

Trente succursales dans la province de Québec, une dans l'Ontario.

Correspondants en France, en Angleterre, à New-York et à Boston.

Correspondants: à Londres, Ang. The National Bank of Scotland, Ltd - Paris France, Le Crédit Lyonnais. - New-York First National Bank. - Boston, Mass., First National Bank of Boston.

Intérêt de 3%, payé semi annuellement sur tout dépôt ou département d'épargne.

Nous collectons promptement dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, à des taux modérés.

Nous portons une rigoureuse attention à toutes les affaires qui nous sont confiées.

Les affaires confiées à notre soin recevront toute notre attention. - La correspondance est respectueusement sollicitée.

P. VALLÉE, Gérant à Rimouski.



KING EDWARD HOTEL

9-11, RUE DES JARDINS, QUEBEC.  
En face de l'Hotel de Ville  
E. LAPOINTE, Prop. JOS. LAPOINTE, Man.

Prix spécial pour les voyageurs, conventions, excursions et touristes. Une visite est sollicitée. Attention spéciale donnée aux familles.

Special rates for travelling clerks, conventions, excursions and tourists. A visit solicited. Special attention given to families.

Allez Visiter

le magnifique assortiment de Voitures de toutes sortes, Buggy, etc.

Aussi, HARNAIS, un véritable Job, chez

JOS. LEPAGE, Voiturier - - Rimouski.

Voici les noms de mes agents: MM. Joseph Gosselin, Cedar-Hall, Ernest Desjardins, Sayabec; Joseph Côté, Causapsal; Joseph Lamarre, St-Damase; Ernest Maltais, Matane; Louis Lavoie St-Alexis; Aug. Blanchet, Amqui; Joseph Onellet, Price; Albini Cloutier, St-Fabien; Joseph St-Pierre, boulanger, Bic; Ph St-Laurent, Ste-Luce.

EXCURSION DES RECOLTES AU LAC ST-JEAN

Mardi 28 août 1906.  
Départ de Québec à 6 15 a. m.  
Prix du passage, \$1.50 de Québec à Roberval ou à Hébertville et retour, 2me classe. Des billets de 1re classe au taux de \$2.50 aller et retour seront vendus avant le jour de l'excursion aux cultivateurs seulement.

Les membres de Québec de la Société de Colonisation du lac St-Jean qui auront payé leurs souscriptions pour l'année courante 1906-07 auront droit de faire partie de l'excursion.

Les billets seront bons pour le retour dans l'intervalle de 30 jours après la date du départ de cette excursion.

Les Dames peuvent aussi faire partie du voyage. Les enfants de 5 ans et au-dessus paient le plein prix du billet d'excursion.

Réné Dupont, Agent de Colonisation, Che. de fer Q. & L. St. J. QUÉBEC.

MERCI.

Je dis un merci reconnaissant à toute ma clientèle, avant de clore une ligne de commerce qui m'était profitable, mais que je dois discontinuer vu les nombreuses occupations que j'ai en dehors.

J'abandonne la fabrication du Vin Canadien, et comme j'ai en cave une grande quantité de ce vin, je veux l'écouler au plus tôt. Sa fabrication date de plus de 7 années, ce qui prouve sa qualité. Il est en vente, en gros et en détail. Nous invitons notre clientèle à profiter de cette occasion de se procurer du bon vin.

Aussi, notre assortiment d'ÉPICERIE ne laisse rien à désirer: il est au complet et répond à tous les besoins. Nous avons un assortiment varié des meilleurs

CIGARES et CIGARETTES et nous en ferons notre spécialité, pour gros et le détail.

Aussi: FRUITS et LEGUMES de toutes sortes.

Nous avons toujours en magasin la célèbre bière au Gingembre, de notre fabrication, qui est avantageusement connue.

Mme Frs. Lauzier RIMOUSKI.